

## Conseil d'école élémentaire du mardi 14 juin 2016

Personnes présentes : Mr Morel, **enseignant directeur**, Mmes Liatard, Soja, Verjus ( jusqu'à 19 h 30 ), Mangin, Corbin, Kubanowski **enseignantes**, Mr Schmiel **enseignant**, Mme Guégaden **adjointe aux affaires sociales mairie d'Héricy**, Mmes Parrinello, Roche, Brun, **représentantes ALPEH titulaires**, Mr Torres **représentant ALPEH titulaire**, Mmes Coppe et Bray **représentantes ALPEH suppléantes** et Mr Hamon **intervenant sport** (présent de 19 h à 19 h 25 ).

Personnes invitées, absentes excusées : madame Bouchut, Inspectrice de la circonscription Melun Seine et Loing et madame Mérino, Déléguée départementale de l'Education Nationale ( DDEN), madame Bouchet-Bellecourt, maire d'Héricy.

**La séance commence à 18 h 35.** Madame Bray est secrétaire de séance.

### 1) Rentrée 2016-2017

- Présentation de Mme Corbin enseignante affectée à Jean Carcy. Elle a travaillé auparavant à la Chapelle Gauthier.
- La décharge de Mr Morel, Mme Kubanowski ne sait pas encore si elle sera à Héricy encore l'année prochaine mais elle le souhaite.
- Mme Liatard, Mme Verjus, Mme Soja, Mme Mangin, Mme Corbin et Mr Morel sont titulaires des postes.
- Répartition des effectifs :

**CP** : 24

**CE1** : 27 ou 29 ( 2 inscriptions non finalisées ).

**CE2** : 27

**CM1** : 17

**CM1** : 17

**CM2** : 25 ou 26 ( 1 inscription non finalisée ).

**140 ou 137** élèves seraient présents à l'école élémentaire selon les radiations et arrivées d'élèves.

**Les 6 classes** sont préservées à ce jour.

Il est spécifié que le jour de la rentrée, il faudrait dans la mesure du possible faire rentrer les CP au préalable afin qu'ils regagnent de suite leur classe et ne soient pas pris dans l'effervescence des autres élèves.

Mme Liatard envisage de s'inspirer de certains éléments de la mallette de transition GS-CP pour modifier sa réunion de rentrée en montrant aux parents des séquences d'apprentissage via des petits films. Il est précisé les échanges très positifs qui se sont déroulés tout au long de l'année entre la grande section de maternelle et les CP.

### 2) Point séjour :

Le séjour en Alsace s'est très bien passé. Le beau temps était de la partie. Il s'agissait d'une grande première pour certains enfants de partir sans leurs parents. Les CM1 étaient mélangés avec la classe de CE2 de Champagne. Les visites étaient intéressantes et l'ensemble du séjour agréable. Mme Mangin remercie encore la mairie et l'ALPEH pour leur contribution financière.

### 3) Goûter de fin d'année scolaire :

L'ensemble de l'école prévoit un goûter le vendredi 1 juillet sous le préau ou mardi 5 juillet selon les conditions météo. Les enfants peuvent emmener des boissons et des gâteaux non faits maison.

### 4) Point piscine :

Il faut savoir que la capacité maximale des bus est de 70 personnes. Dans les textes officiels, seuls les CE1, les CE2 et les CM2 sont concernés par l'activité piscine. Cependant, il est redit que les actuels CE2 n'ont pas pu bénéficier des créneaux piscine les années précédentes. La mairie nous annonce que ceux-ci pourront participer à la piscine. Il y aura deux créneaux de piscine, l'un avec les CM1 et CM2 et l'autre avec les CE1 et les CE2. Chaque classe bénéficiera de 15 séances.

### 5) Intervenant sport :

Il est annoncé la suppression du poste de l'intervenant sport M Hamon. C'est une décision qui a été prise par le comité petite enfance et validée ensuite en conseil municipal pour des raisons d'économie de budget et de réduction de certains effectifs.

Les enseignants précisent que le sport sera effectué par eux mais qu'ils ne peuvent en aucun cas suppléer la même qualité qu'un intervenant sportif.

Mr Hamon remercie l'équipe enseignante sur les échanges et le travail commun qui ont été effectués ainsi que la mairie pour lui avoir fait confiance. Il souligne cependant le manque de respect à son égard, sur la façon dont lui a été spécifiée sa suppression de poste tant au niveau scolaire qu'au niveau des NAP. Toutes les parties présentes regrettent que cette décision ait été prise sans en avertir au préalable l'équipe enseignante. Un rendez-vous sera pris avec les différents partenaires (école et ALPEH) pour réfléchir à une solution au moins pour conserver le sport sur la partie scolaire.

Pour information, dans certaines communes avoisinantes, les NAP coûtent 1,50€ par enfant par semaine, ce qui permet de contribuer au maintien de certaines activités.

### 6) Point mairie :

- Une demande de TBI pour la classe 6 ( madame Corbin ) est effectuée pour 2017.
- Remerciements pour les rideaux de la classe de Mmes Liatard et Verjus.
- Mme Soja effectue ce jour une demande de rideaux également pour sa classe.
- Sécurité des portails : le portail du fond au bout de la cour ( près du verger ) ne ferme pas correctement. Il est demandé que le responsable des services techniques vienne constater ce qui dysfonctionne. Pour le petit portail d'accès à l'école, la demande n'a pas été budgétisée par la mairie. Or, celui-ci devrait être plus haut et changé pour des raisons de sécurité. Il est toujours constaté que ce portail ne répond pas aux normes de sécurité en vigueur et qu'un certain nombre d'intrusions au sein de l'école hors temps scolaire est constaté. Il est proposé que le grillage puisse être continué de chaque côté des marches afin de pouvoir mettre un autre portail respectant les conditions de sécurité.
- Les bancs demandés lors du deuxième conseil sont commandés.
- Une demande est effectuée auprès de la mairie afin de refaire les traçages au sol. De même, Mr Morel souligne le besoin urgent de veiller au nettoyage de la cour. Vigilance quotidienne des enseignants et animateurs NAP pour l'utilisation par chacun, de la poubelle jaune.

La mairie précise qu'après chaque conseil, les demandes de travaux sont remontées à Mr Lemire. Tous les projets des travaux sont notifiés. Il faut savoir qu'une enveloppe a été dégagée pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite sur l'école élémentaire.

### **7) Étude du soir :**

18/20 élèves ( mardi) ou 12/15 élèves ( lundi/jeudi )présents, ce qui fait une moyenne de 15 élèves. Il va falloir trouver une autre personne pour la rentrée prochaine ( effectif égal ou supérieur à 18 par étude ). Il est évoqué Mme Fuster ( ex AVS ), en plus de Mr Morel. L'étude s'arrêtera le 23 juin prochain.

### **8) Parking enseignants :**

La mairie précise que cette question ne concerne que 6 personnes et ne peut donc aboutir. Actuellement, les enseignants se garent dans la cour des communs.

### **9) Maintenance informatique :**

La mairie précise que la société TNS va installer le logiciel EDUCAVOX au niveau du contrôle parental pour la somme de 1500€ pour 2 ans qui comprend l'installation du logiciel, le filtrage...Les souris, demandées lors du conseil de deuxième trimestre, sont commandées. Mr Morel précise qu'il a fait passer un permis Internet dans le cadre du B2I (Brevet Informatique et Internet). L'intervention sur les dangers d'Internet va être reconduite et l'école se charge de contacter l'association e enfance afin de déterminer une date. Celle-ci dépendra des créneaux piscine dont les dates seront fixées fin juin. L'ALPEH va transmettre les coordonnées de e enfance à l'école.

### **10) Salon du livre :**

L'ALPEH demande à l'équipe enseignante si elle est intéressée par un partenariat autour du salon du livre. Celle-ci est favorable. Les coordonnées de Mme Sanchez (organisatrice du premier salon du livre jeunesse) seront redonnées à l'école afin que les différentes parties se mettent en relation et affinent leur demande. Privilégier le principe du vendredi, samedi et dimanche pour permettre aux écoles de s'y rendre ou d'avoir des rencontres avec des auteurs dans la semaine.

### **11) Soins prodigués aux enfants :**

Rappel sur la procédure. Les enseignants soignent s'ils peuvent, sachant qu'ils n'ont plus le droit de désinfecter une plaie. En cas de doute sur la blessure ou le malaise, la famille est appelée (dans l'ordre des numéros donnés à appeler en cas d'urgence) et un message est laissé sur le répondeur puis les pompiers si nécessaire.

Il est précisé que l'enfant reste dans la classe en présence de son enseignant. En cas d'intervention par les pompiers, l'enfant part seul avec ceux-ci.

Il n'y a pas de coin infirmerie et la possibilité d'avoir une tierce personne surveillant l'enfant malade. Il est rappelé que les parents doivent communiquer sur la situation de santé de leurs enfants en cas de problème afin que les enseignants puissent avoir toutes les clés en main pour assurer la sécurité des enfants.

### **12) Supplément subvention :**

Une demande de subvention supplémentaire a été effectuée en vue du coût pour le changement de l'ensemble des manuels scolaires suite aux nouveaux programmes.

Mais l'équipe enseignante se demande s'il ne serait pas plutôt judicieux de demander une augmentation au niveau des photocopies et d'envisager une demande de subvention plutôt pour 2017-2018. En effet, l'année prochaine étant une année transitoire, l'idée est d'acquiescer un exemplaire de manuels avec les nouveaux programmes uniquement pour les enseignants dans chaque niveau en 2016-2017 et de mixer avec les actuels manuels.

Un coût de 5600€ est évalué pour deux ouvrages en français et en maths par enfant et par classe pour 2017-2018. L'économie effectuée alors pour 2016-2017 pourrait peut-être être attribuée à d'autres domaines.

### **13) Diverss :**

Suite à l'arrêté municipal en raison des inondations et aux échanges par téléphone et mails prévenant de la fermeture de l'école pour le jeudi 2 et le vendredi 3 juin, l'information a bien circulé. En effet, il y eu 8 appels de parents en élémentaire pour avoir de plus amples renseignements et aucun enfant ne s'est présenté à l'école.

### **14) Point communication :**

L'ALPEH demande que dorénavant la communication entre l'association et les différents partenaires s'effectue via l'adresse de l'association soit [alpeh.hericy@gmail.com](mailto:alpeh.hericy@gmail.com).

L'association possède maintenant un compte Facebook ALPEH Parents d'élèves d'Héricy.

### **15) Point CM2**

Mr Morel précise qu'il a reçu les dossiers d'inscription en 6ème que très tardivement par rapport à la date où ceux-ci devaient être déposés. Mr Morel indique que la commission de liaison école/collège a lieu le mardi 21 juin après-midi au collège Couperin.

L'ALPEH indique qu'il y a également des nouveautés au niveau des transports scolaires. Les enfants ne dépendent plus du système SCOL'R mais de IMAGIN'R. L'ALPEH remet donc au directeur des dossiers d'inscription à remettre aux élèves pour les transports. La mairie ne veut pas contribuer au financement de ces transports.

Le directeur remercie au nom de l'équipe enseignante la municipalité, le périscolaire, la médiathèque et l'ALPEH pour le bon déroulement de cette année scolaire.

**La séance se termine à 20 h 45.**

La secrétaire

le directeur

